

# RAPPORT D'ACTIVITE 2006-2007

## HISTORIQUE ET OBJET DE L'ASSOCIATION

L'AMAP Champs Libres s'est constituée lors de l'été 2005 autour d'un petit noyau militant qui s'est enrichi rapidement à la rentrée 2005.

Comme les autres AMAP, l'objet est de créer un partenariat entre une exploitation agricole respectueuse de l'environnement et un groupe de consommateurs, partenariat organisé autour du préfinancement d'une récolte de légumes mais permettant aussi de créer un lien convivial entre les consommateurs et avec l'agriculteur, d'aide ponctuelle à la ferme, de pédagogie sur les méthodes de culture....

L'automne 2005 a été consacré à la recherche d'un agriculteur, démarche qui a abouti assez rapidement grâce à l'aide du réseau des AMAP Ile-de-France.

Ainsi, le partenariat entre notre AMAP et la ferme de Jean-Louis Colas à Toussacq (77) s'est conclu en décembre 2005 et la première saison a pu démarrer en mai 2006.

Quant à elle, l'association AMAP Champs Libres s'est constituée en janvier 2006.

## DEUX SAISONS PLUS TARD ... UN PREMIER BILAN

### Les distributions :

Globalement, l'organisation des distributions se déroule convenablement : les amapiens s'inscrivent volontiers, les défections de dernière minute sont suffisamment rares pour être gérables et les remplacements s'organisent dans la bonne humeur.

Les distributions permettent, comme nous le souhaitons, des échanges conviviaux, même si le lieu n'a pas permis pour l'instant de façon simple de disposer par exemple de tables et de chaises pour discuter plus à notre aise. Peut-être faut-il réfléchir à un aménagement amélioré.

L'amplitude horaire initialement fixée de 19h30 à 21h s'est réduite petit à petit, surtout l'hiver (fin à 20h30) : il semble raisonnable (pour Jean-Louis mais aussi pour les Amapiens de distribution) de conserver cette plage d'une heure, ce qui n'empêche pas de rester un peu plus tard ponctuellement si l'occasion s'y prête.

### La gestion des excédents

Nous avons réfléchi à quoi faire des légumes restants en fin de distribution, correspondant soit à des paniers non récupérés sans contacts des familles intéressées, soit à des légumes ciblés non pris pour des questions de goût.

Pour cette dernière catégorie, il a été évoqué, en s'inspirant du fonctionnement d'autres AMAP, de mettre en place un « panier d'échange » où chaque famille peut déposer des légumes qu'elle ne souhaite pas prendre (parce qu'elle sait qu'elle ne les mangera pas) et éventuellement récupérer d'autres légumes. Comme l'aménagement de tables et de chaises, c'est à réfléchir et à mettre en place au mieux.

Plus généralement, pour les légumes restant en fin de distribution, un partenariat a été mis en place avec l'épicerie sociale de Fontenay. Mais les difficultés d'organisation sont tangibles : il faut déposer ces légumes le lendemain de la distribution, aux horaires d'ouverture de l'épicerie sociale, ce qui n'est possible que si l'un des responsables de distribution est motorisé et disponible le lendemain, ce qui est rare !

Il nous faut rediscuter avec la responsable de l'épicerie sociale et trouver une organisation plus commode.

Ponctuellement, pour des quantités minimales, les restes ont été partagés entre les Amapiens encore présents à la fin de la distribution, pour eux-mêmes ou pour des connaissances en difficulté financière mais cela ne peut être institutionnalisé sur ce mode.

### **Les relations avec la ferme**

Les deux fins de saison ont donné lieu à un questionnaire de satisfaction et à une rencontre avec Jean-Louis, permettant d'échanger sur le planning de semis, la qualité des légumes, les aléas de production (météo, petites bêtes...). Ces thèmes (ou d'autres !) sont aussi l'objet de discussions individuelles possibles chaque mercredi soir, avec Jean-Louis qui est désormais déchargé de toute gestion des légumes et du pain par les Amapiens de permanence.

Des groupes d'Amapiens ont participé au montage de serres en été et à l'automne 2006 ainsi qu'à des opérations de désherbage ou aux récoltes.

Il est apparu au fil du temps plus opportun de ne pas organiser de déplacements massifs d'Amapiens mais que les familles désireuses de se rendre à Toussacq prennent contact directement avec Jean-Louis soit en direct le mercredi soir, soit en lui téléphonant. Inversement Jean-Louis peut nous solliciter lui-même en cas de besoin. Nous avons remarqué qu'il est plus agréable de désherber à plusieurs : une fois notre visite à Toussacq décidée, parlons-en autour de nous de vive voix ou par mail !

Nous avons mentionné dans le contrat d'engagement au moins une visite à la ferme chaque saison. Globalement, peu de familles ont rempli cet engagement : si la saison d'hiver est moins propice aux travaux des champs, le printemps et l'été voient les tâches de désherbage notamment prendre des proportions énormes (faut-il rappeler qu'en agriculture bio, les techniques autres que manuelles sont rares ?).

Les coups de main ponctuels participent à un allègement de la charge de travail de Jean-Louis et de son salarié, mais nous permettent aussi de toucher du doigt (du dos ? ☺) la difficulté du métier d'agriculteur et par là-même de nous construire comme consommateurs avertis.

L'objectif de transparence figurant dans le contrat d'engagement semble totalement atteint en ce qui concerne les méthodes de culture.

### **La diversification**

Des envies de fruits, de viande... en AMAP se sont exprimées à de nombreuses reprises depuis la création de notre AMAP. Cela a donné lieu à des discussions.

Très vite, il est apparu que la nécessité de faire vivre pleinement la relation avec la ferme, relation non multipliable à l'infini, empêchait le groupe de fonctionner en AMAP avec plusieurs producteurs.

Ceci étant, la question de possibles contrats avec d'autres producteurs restait posée.

L'organisation plus complexe des distributions (la peur, en fait, de voir se transformer notre « partage de récolte » du mercredi soir en un mini marché) nous a conduit pour l'instant à réserver le mercredi soir aux légumes de Jean-Louis.

Un contact a été pris avec un producteur de fruits qui n'a pas abouti.

Un contrat a été passé avec une ferme pour des volailles et des oeufs. Les livraisons ont lieu chez une Amapienne.

Cependant, cette question n'est pas tranchée définitivement et pourra revenir en débat au fil de l'évolution de notre AMAP.

### **La communication interne**

Une liste de diffusion électronique permet à chacun de communiquer par mail avec l'ensemble des Amapiens (souscripteurs et intermittents). Un tableau des inscrits pour chaque saison a été communiqué à chacun pour permettre des contacts personnels.

Les mails, très nombreux au tout début, se sont peu à peu régulés, les distributions hebdomadaires permettant un échange d'information régulier.

Le site internet réalisé lors de la création de l'AMAP et qui n'avait pas été tenu à jour a été remplacé au printemps par un blog qui permet la mise à disposition de recettes, photos, demandes ou offres de places de voiture pour aller à Toussacq mais aussi éventuellement d'informations extra-AMAP sur des thèmes susceptibles d'intéresser largement les Amapiens (écologie...). <http://amapchampslibres.canalblog.com/>

### **La communication externe**

Le succès de l'AMAP à Fontenay étant déjà bien supérieur à notre capacité d'accueil, seulement grâce au bouche à oreille, il est apparu pour l'instant inutile et peu pertinent de communiquer lors de fêtes de la ville, dans le village des associations.... sauf à faire des déjeûners encore plus nombreux !

### **Les relations avec le réseau Ile de France**

Le réseau nous a aidé au début pour trouver Jean-Louis et continue d'œuvrer à la mise en relation des groupes de consommateurs et des agriculteurs intéressés par la démarche.

Si les missions principales d'Alliance Ile-de-France sont de favoriser la création des AMAP et de structurer les pratiques, les orientations prises par le réseau sont peu lisibles. Les enjeux des débats ne sont pas toujours explicites (*pourquoi vouloir réformer la charte actuelle ? Le principe d'une relation de confiance entre un agriculteur et des consom'acteurs est-il toujours central ? Un label doit-il s'imposer pour le bon fonctionnement des AMAP ?*), même si les axes de travail sont identifiables :

- Evolution de la charte régionale et respect des règles constitutives des AMAP (18 points de la charte actuelle),
- Structuration des pratiques de communication avec les médias,
- Réflexion autour des pratiques solidaires.

Après plus d'un an d'observation et de participation au réseau Alliance Ile-de-France, le bureau de Champs Libres ne souhaite pas nécessairement engager l'association dans cette organisation régionale. Il reviendra à l'AG de septembre et au futur ~~bureau~~ CA de se positionner par rapport au réseau Alliance IDF. Nous aurons aussi à statuer sur le montant des versements consentis à Alliance IDF, cela pour l'année 2007-2008, dans le cas où nous reconduirions notre participation.

### **Les intermittents du panier**

Certaines familles intéressées par la démarche AMAP mais à la consommation fluctuante ou à la présence à Fontenay trop intermittente n'ont pas souhaité souscrire pour un panier hebdomadaire.

D'autres n'ont pas pu souscrire pour un panier faute de place et ont souhaité adhérer à l'association, devenant ainsi « intermittente du panier » : quand une famille ne peut ou ne souhaite récupérer son panier (notamment pendant des vacances), elle propose aux intermittents de le lui racheter (ou tout autre arrangement individuel).

Dans la pratique, il est apparu que le nombre de familles intermittentes que nous avons fixé était insuffisant et nous avons ouvert cette possibilité à un plus grand nombre de familles sur liste d'attente.

### **La liste d'attente est longue....**

Au début de la saison 2, une dizaine de familles n'avait pas pu être satisfaite. Le bouche à oreille, la communication nationale sur les AMAP et le site du réseau AMAP Ile de France nous ont amené de nombreuses nouvelles demandes d'inscription.

La satisfaction assez générale a entraîné un taux de départs très faible et nous n'avons pas augmenté le nombre de paniers disponibles.

C'est pourquoi, au début de la saison 3, nous n'avons même pas pu intégrer les familles qui attendaient une place depuis six mois, et donc encore moins les plus récemment déclarées.

Il semble, si la dynamique continue, que la nécessité d'une deuxième AMAP à Fontenay se fasse jour.

Nous avons donc contacté ces familles sur liste d'attente en leur proposant de s'atteler à la création d'une deuxième AMAP (avec notre aide au démarrage). Nous savons que le manque d'agriculteurs bio en région parisienne ne rendra pas immédiate cette création. Si ce projet se monte, les adhérents de l'AMAP Champs Libres en seront évidemment informés.

### **Maintien de la structure associative ?**

Lors de la création de l'AMAP, nous avons fait le choix de nous constituer en association loi 1901 sur les conseils du réseau Ile-de-France, pour faciliter les démarches éventuelles en direction de la mairie (demande d'un lieu de distribution, avant d'être accueillis aux vergers), pour la transparence attachée à cette structure...

Après plus d'une année de fonctionnement, certaines interrogations quant à la forme la plus adaptée à notre objet ont surgi :

- le statut d'association impose des formes strictes de fonctionnement : assemblée générale annuelle, avec convocation quinze jours avant, mais surtout Conseil d'Administration fixe sur un an (ce qui bride peut-être l'implication de certains non-membres du CA)
- cette structure tierce dans la relation directe entre le producteur et le consommateur est-elle bien utile ?
- certaines AMAP sont en association, d'autres pas, et fonctionnent bien dans les deux cas.

Un éventuel changement de forme administrative ne remettrait nullement en cause le fondement et le fonctionnement de la relation à l'agriculteur ni les distributions telles qu'elles sont organisées actuellement.

Il s'agit seulement de réfléchir à la structure permettant un fonctionnement agréable, permettant l'implication du plus grand nombre, une démocratie satisfaisante...

Les membres du CA souhaitent débattre avec l'ensemble des adhérents pour choisir entre :

- 1) le maintien de la forme associative,
- 2) l'évolution vers un collectif informel.